

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 4 AOÛT 2020**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Délagé

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
 Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil du 4 août est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et tous les citoyens de Délagé.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19 h 30.

2020-08-CMD202 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire –7 juillet 2020
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire – 28 juillet 2020

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques 87 069.07 \$
 - Factures payées : 38 883.47 \$
 - Chèques : # 10 013 à 10 018
 - Prélèvements automatiques : #2861 à #2872
 - Factures à payer : 30,176.72 \$
 - Paies : 18 008.88 \$
- 2.2 Cité Étudiante de la Haute-Gatineau - Demande de bourses (finissantes et finissants 2020)
- 2.4 Mandater la Firme DHC Avocats - Mise en demeure pour le matricule # 4638-62-4563
- 2.5 Offre d'achat – 195, Chemin Ste-Thérèse

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Avis motion – Règlement ajout d'usage – H1 unifamiliale
- 4.2 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Demande d'autorisation pour l'installation d'une rampe de mise à l'eau – Lac Achigan

4.3 Avis de motion – Règlement concernant les nuisances 525-URB-2019

4.4 Permanence employée # 61-0015

5 TRANSPORT

5.1 Appel d’offres sur invitation pour le sable d’hiver

5.2 Affichage du poste de contremaître aux travaux publics

6 HYGIÈNE DU MILIEU

7 LOISIRS ET CULTURE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Participation – Appel d’offres regroupé, formation pompiers – Territoire de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

8.2 Société Canadienne de la Croix-Rouge – Lettre d’entente services aux sinistrés

8.3 Ville de Maniwaki - Entente concernant le service de désincarcération

8.4 Ville de Maniwaki - Entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l’incendie

9 RAPPORT DE COMITÉS

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CORRESPONDANCES

12 VARIA

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, et appuyé par la conseillère Louise Charlebois, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19 h 37.

2020-08-CMD203 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-08-CMD204 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUILLET 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-08-CMD205 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / JUILLET 2020

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés totalise 87 069.07 \$ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques 87 069.07\$

- Factures payées : 38 883.47 \$
- Chèques : # 10 013 à 10 019
- Prélèvements automatiques : #2861 à #2872
- Factures à payer : 30,176.72 \$
- Paies : 18 008.88 \$

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Joanne Poulin
Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière

**2020-08-CMD206 CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU –
DEMANDE DE BOURSES (FINISSANTES ET FINISSANTS
2020**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT la demande d'appui afin d'offrir des bourses aux diplômées et diplômés de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau (CEHG).

CONSIDÉRANT que ces bourses représentent pour les finissantes et finissants méritants une reconnaissance pour le travail accompli et une aide à la poursuite de leurs études;

CONSIDÉRANT que douze (12) finissants (es) résident dans la Municipalité de Délage;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil mandate la directrice générale de verser deux (2) bourses de 100,00 \$ chacune à titre de don qui sera remise à deux (2) étudiant(e)s de la municipalité.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-08-CMD207 MANDATER LA FIRME DHC AVOCATS – MISE EN
DEMEURE POUR LE MATRICULE # 4638-62-4563**

Monsieur le conseiller Denis Brazeau se retire de la table pour ce point à 7 h 32.

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité reçoit de nombreuses plaintes concernant le matricule no. 4638-62-4563;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait des efforts pour aviser et a envoyé une mise en demeure dudit matricule et que ces avertissement n'ont pas changé la situation;

CONSIDÉRANT que le matricule no 4638-62-4563 doit recevoir un dernier avertissement et qu'elle veut mandater la firme DHC Avocats pour la préparation et l'envoi d'une mise en demeure;

EN CONSÉQUENCE le conseil mandate la firme DHC Avocats à procéder à l'envoi de ladite mise en demeure.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Denis Brazeau revient à la table pour le point suivant à 7 h 33.

2020-08-CMD208 PROPOSITION D'ACHAT – 195 CHEMIN STE-THÉRÈSE

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre d'achat de Monsieur Brian Charest pour l'achat de la maison située au 195, chemin Ste-Thérèse;

ATTENDU que l'acheteur accepte de prendre la propriété à ses risques et aucune garantie;

ATTENDU que l'acheteur a visité la propriété et connaît l'état de la propriété et accepte de la prendre telle quelle;

EN CONSÉQUENCE, les membres du Conseil mandatent la directrice générale à faire parvenir la présente résolution au Notaire Johanne Lachapelle pour préparer les papiers de vente entre l'acheteur et la Municipalité de Délage.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-08-CMD209 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AJOUT D'USAGE –
H1 UNIFAMILIALE**

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Michel Guy donne un avis de motion avec dispense de lecture, à l'effet que sera présenté à une séance subséquente pour adoption du nouveau règlement pour l'ajout d'usage dans la zone H1 unifamiliale.

**2020-08-CMD210 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(MELCC) – DEMANDE D'AUTORISATION POUR
L'INSTALLATION D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU –
LAC ACHIGAN**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité désire aménager une rampe de mise à l'eau à l'est du lac Achigan plus sécuritaire et conforme;

CONSIDÉRANT qu'un ancien chemin de bûcheron est existant et que relocaliser à moindre coût nous permet de réaliser un endroit plus sécuritaire pour les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation particulière s'applique pour des projets visant le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'installation d'une nouvelle rampe de mise à l'eau;

PAR CONSÉQUENCE, la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière est autorisée à procéder à signer toute demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-08-CMD211 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT
CONCERNANT LES NUISANCES**

Il est donné à la présente assemblée par Madame la conseillère Michelle Briand un avis de motion avec dispense de lecture, à l'effet que sera présenté à une séance subséquente pour adoption du règlement pour les nuisances pour le secteur urbain.

2020-08-CMD212 PERMANENCE EMPLOYÉ # 61-0015

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

D'ACCEPTER la permanence de l'employé numéro 61-0015 à titre d'inspecteur municipal en bâtiment et environnement;

ATTENDU que la période de probation de six (6) mois s'est terminée le 15 juillet 2020 pour l'employé numéro 61-0015;

ATTENDU que suite à une bonne évaluation et que des rencontres régulières ont contribué au succès de la probation ;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil approuvent la permanence de l'employé numéro 61-0015.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-08-CMD213 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE SABLE
D'HIVER**

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité doit refaire son inventaire de sable tamisé pour le sablage des chemins durant l'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir des soumissions pour du sable tamisé pour une quantité de trois (3) milles tonnes;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres assure à la municipalité une meilleur qualité du produit (sable tamisé ou l'équivalent) avec les spécificités de la granulométrie;

PAR CONSÉQUENCE, la municipalité autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour le prix du sable tamisé ou l'équivalent pour l'hiver 2020-2021 auprès de trois (3) fournisseurs.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-08-CMD214 AFFICHAGE DU POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX
SERVICES DES TAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que le poste contremaître aux travaux publics est vacant et doit être comblé;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil autorisent la Directrice générale pour l'affichage du poste et du processus de sélection des candidat(e)s afin de trouver les ou les meilleurs candidats possibles.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution

Adoptée à l'unanimité.

**2020-08-CMD215 PARTICIPATION APPEL D'OFFRES REGROUPE,
FORMATION POMPIERS – TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4^e de l'article 14.3 du Code municipal (LR.Q c. C-27) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour adjudication d'un contrat;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres regroupé pour la formation des pompiers fait par la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que nous souhaitons bénéficier des avantages de ce service regroupé;

EN CONSÉQUENCE la Municipalité de Délégé veut faire partie de l'appel d'offres regroupé et mandate la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour bénéficier des avantages d'un tel service avec certaines autres municipalité du territoire.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution

Adoptée à l'unanimité.

**2020-08-CMD216 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE –
LETTRE D’ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS**

Il est proposé le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge, dont la mission est d’assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d’urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (I.R.Q, chapitre S2.3), que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l’intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l’inventaire du matériel d’urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU que la volonté de la Municipalité de Délage et de la Société Canadienne de la Croix-Rouge de convenir d’une entente écrite;

PAR CONSÉQUENCE le conseil autorise la Directrice générale et le maire à signer le renouvellement de l’entente et autorise le versement de la contribution au montant de 316.54\$ couvrant la période d’un an, à partir de la date de signature.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution

Adoptée à l’unanimité.

**2020-08-CMD217 ENTENTE AVEC LA VILLE DE MANIWAKI – PINCE
DÉSINCARCÉRATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT la Loi sur les cités et villes et les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent de conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture et à la gestion du service de désincarcération sur le territoire des parties à l’entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Délage et la Ville de Maniwaki doit signer une entente intermunicipale afin d’offrir les services sur l’ensemble de leur territoire;

D’AUTORISER la Directrice générale et le maire à signer l’entente selon les termes et conditions de celle-ci et la présente entente entrera en vigueur à sa signature, viendra à échéance le 31 décembre 2020 et n’est pas renouvelable automatiquement. Elle pourra être résiliée par une ou l’autre des parties par un avis écrit par courrier recommandé ou certifié à l’autre partie.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution

Adoptée à l’unanimité.

**2020-08-CMD218 VILLE DE MANIWAKI – ENTENTE RELATIVE À LA
FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICE DE
PROTECTION CONTRE L’INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l’entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du *Code municipal* ou des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente relative à un plan d’aide mutuelle pour la protection contre l’incendie;

CONSIDÉRANT que les casernes situées à proximité peuvent être appelées à intervenir dans la municipalité voisine dès l'appel initial selon le protocole de déploiement en vigueur dans chaque municipalité ou sur demande lors d'intervention plus importante;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut, conformément à la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c.20), établir les tarifs pour l'utilisation des services de son service de sécurité incendie;

DE SIGNER l'entente relative à la fourniture mutuelle de service entre la ville de Maniwaki et la municipalité de Déléage. Les signataires de cette entente seront le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution

Adoptée à l'unanimité.

2020-08-CMD219 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, et appuyé de la conseillère Louise Charlebois, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19 h 37.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière